

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°3
Du Jeudi 23 Novembre 2023

Assistaient à cette séance : M. Belland, Mme Chaboche, M. Lagneau, Mme Ouvrard, Mme Chausson, Mme Ilari, M. Guyon, Mme Laudereau, Mme Lehoux, Mme Levrard, Mme Brisorgueil, Mme Lebti, Mme Gache, Mme Roquain, Mme Kialanda, M. Hassan Rozi Oky, M. Arik

Etaient excusés : I. Régnier, Mme Affagard, M. Brémond, Mme Mungam

Etaient Absents : Mme Pain,

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h00. M. Guyon assure le secrétariat de séance. Le conseil d'administration commence avec 15 membres présents.

I- Ordre du jour du conseil d'administration du 23/11/2023

II – Procès-verbal du conseil d'administration du 07/11/2023

Le procès-verbal en date du 07/11/2023 est adopté à 14 votes pour et 1 abstention (cette personne étant absente au dernier CA)

Arrivée de M. ARIK à 18h13, nous passons à 16 votants

1 - Questions financières

• **Organisation et financement du voyage à CAEN**

Comme l'an passé, l'équipe enseignante de 3èmes propose un séjour pédagogique à Caen (Mémorial et plages du débarquement...) sur deux jours au lieu d'un seul. Cela permettra d'approfondir et d'enrichir les visites et de proposer aux élèves de 3è (qui n'ont pas pu faire de voyage pendant les années « Covid ») au moins un séjour de plus d'une journée.

Ce séjour de deux jours avec nuitée, prévu les jeudi 22 et vendredi 23 février 2024, comprendra une visite du Mémorial de Caen avec une excursion sur les plages du débarquement et/ou à la Pointe du Hoc ainsi qu'une visite du Cimetière américain de Colleville. En ce qui concerne la nuitée du 22/02, elle se fera dans un centre d'hébergement situé près de Caen.

Concernant le financement

DÉPENSES		RECETTES	
Transport/ voyageur		Participation des familles	
Mauger (le Mans <-> Colleville s/ Mer)	2 406,00 €	Participation des familles	4 690,00 €
Transferts sur place	0,00 €	Aides et subventions	
Repas et hébergement			
UNCMT	3 708,15 €	Dons	
		FSE	375,00 €
		FCPE	480,00 €
Visites		Ressources propres	
Mémorial	0,00 €	part établissement	
		part accompagnateurs	579,33 €
Divers (à préciser)		Autres (à préciser)	
petit matériel, photocopies	10,18 €		
TOTAL	6 124,33 €	TOTAL	6 124,33 €

Nombre de participants : 74
Élèves : 67
Accompagnateurs : 7
Coût / participant : 82,76 €

Tarif élève théorique: 70,00 €
Tarif élève appliqué: 70,00 €
Coût accompagnateurs : 579,33 €

Objet de la délibération n° 24 : Vote l'organisation et le financement du voyage au Mémorial de CAEN

Votant : 16

Pour : 16

Contre :

Abstention :

Arrivée de Mme GACHE à 18h17, nous passons à 17 votants

• **Organisation et financement du voyage à St Hilaire de Riez**

Séjour sport et environnement 6ème - 10 au 14 juin 2024

Le collège organise un séjour « sport et environnement » pour les élèves de 6^{ème} du collège.

Lieu du séjour : Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée)

Dates : du lundi 10 juin 8h au vendredi 14 juin 2024 20h

Transport : car

Hébergement : centre « Le village au bord de la mer ». Parc clos de 5 hectares, dans la dune boisée, à 300 mètres de la mer par la dune. Couchage en tentes 4 à 6 personnes avec plancher en dur et lits (sac de couchage à prévoir).

Activités prévues : initiation catamaran en mer, visite d'un marais salant (comprendre l'origine du sel de table), découverte du milieu dunaire (faune, flore, importance de la protection de la dune pour l'homme), pêche à pied et découverte de la faune et de la flore de l'estran, VTT dans les marais, course d'orientation, activités sportives collectives sur la plage, dans la piscine du centre, sur les terrains sportifs du centre, randonnée pédestre sur le chemin des douaniers (découverte de curiosités géologiques), tir à l'arc, pétanque, atelier nœuds marins, « Land'Art » (réalisation d'œuvre d'art avec les objets de la nature), ...

Une réunion d'informations concernant le séjour sera organisée courant mai.

Concernant le financement

RECETTES	
Participation des familles	
Participation des familles	10 860,00 €
Aides et subventions	
Dons	
FSE	1 125,00 €
FCPE	720,00 €
Ressources propres	
part établissement	29,55 €
part accompagnateurs	1 273,45 €
Autres (à préciser)	
TOTAL	14 008,00 €

DÉPENSES	
Transport/ voyageiste	
Bourmaud (le Mans <-> Vendée)	3 960,00 €
Transferts sur place	610,00 €
Repas et hébergement	
Hébergement Village au bord de mer	8 250,00 €
Voile	1 188,00 €
Marais salants	0,00 €
Divers (à préciser)	
TOTAL	14 008,00 €

Nombre de participants : 66
 Élèves : 60
 Accompagnateurs : 6
Coût / participant : 212,24 €

Tarif élève théorique: 181,00 €
 Tarif élève appliqué: 181,00 €
Coût accompagnateurs : 1 273,45 €

Objet de la délibération n° 20 : Vote l'organisation et le financement du voyage à St Hilaire de Riez

Votant : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

- **Don du FSE et de la FCPE**

La FCPE souhaite faire un don de 720 € pour le voyage des 6^{ème} en Vendée, ainsi de 480 € pour le voyage au mémorial de Caen des 3^{ème}.

Le FSE propose un don de 375 € pour le voyage à Caen et 1125 € pour le séjour en Vendée.

Ces dons sont portés à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la délibération n° 21 : vote l'acceptation des dons du FSE et de la FCPE.

Votant : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

- **Budget Prévisionnel 2024**

Présentation générale du Budget

L'existence d'un budget propre à l'E.P.L.E. est un attribut essentiel de son autonomie.

Le budget est l'acte autorisant les dépenses et les recettes pour une année civile. Il est constitué du **budget initial** voté en novembre et des **DBM** (décisions budgétaires modificatives).

Le budget est l'acte de l'ordonnateur (Chef d'établissement) qui décide de l'opportunité de la dépense

L'adjoint gestionnaire prépare le budget prévisionnel et en suit la réalisation, avec l'ordonnateur.

L'agent comptable :

- Seul habilité à manier les fonds,
- Exécute les décisions de l'ordonnateur après en avoir vérifié la légalité,

Etablit le compte financier qui retrace l'exécution du budget et qui permet de calculer le montant des réserves

Le budget est réparti en services, domaines, activités

3 services généraux :

- AP (Activité Pédagogique)
- ALO (Administration & Logistique)
- VE (Vie de l'élève)

2 services spéciaux :

- BN (Bourses Nationales)
- SRH (Service de Restauration et d'Hébergement)

Le tout en recettes et Dépenses

Le service du SRH :

il est autonome (service annexe) et financé par le paiement des forfaits des élèves demi-pensionnaires ainsi que par l'achat de tickets par les commensaux. Etant collègue satellite, le collègue reverse une partie des recettes à la cuisine centrale du collège A. Fournier.

Le Farpi quant à lui est reversé au département. Il participe au paiement des salaires des agents départementaux. Concernant la viabilisation engagée sur ce service, Monsieur le gestionnaire explique que nous sommes passés au chauffage urbain, mais que le contrat Gaz court toujours, sera résilié avec des frais, ce qui explique la présence d'une ligne de dépenses « gaz ».

M. Le Gestionnaire indique la création d'une ligne de dépenses « revalorisation des déchets » pour laquelle il ne connaît pas le futur emploi. Il précise que le département a baissé la participation (FARPI) de 1.75% pour ces dépenses. Il ajoute avoir augmenté la participation du SRH aux dépenses d'eau, le collègue ne possédant qu'un compte.

Le Service ALO :

Le service ALO regroupe les lignes budgétaires concernant les dépenses administratives et logistiques.

C'est un service incontournable et important. M. Le Gestionnaire explique qu'il a voulu ajuster au mieux les lignes de dépenses pour préserver au maximum les crédits du service pédagogique.

La ligne « produits sanitaires » est supprimée puisqu'elle n'a plus lieu d'être.

Un parent souligne que la ligne budgétaire du gaz a diminué et demande pourquoi la ligne concernant le chauffage urbain n'apparaît pas.

Monsieur le Gestionnaire répond que ce n'est plus une dépense qui incombe au collège. Le coût est désormais pris en charge par les collectivités de rattachement.

Le Service AP :

Ce service couvre les dépenses pédagogiques. M. Le Gestionnaire indique qu'il a pu préserver le montant des crédits disciplinaires.

Les frais afférents à la location des installations sportives sont intégralement pris en charge par le département via une subvention d'un montant identique à la dépense. Il en va de même pour l'achat des manuels scolaires, via une subvention d'état.

Un professeur demande si nous pourrions avoir des moyens supplémentaires pour l'achat de manuels scolaires si le nombre d'élèves augmente considérablement l'an prochain avec la refonte des secteurs.

M. Le gestionnaire répond qu'il faudra faire une demande, chiffrée à l'appui, pour obtenir une éventuelle subvention complémentaire.

Concernant le déséquilibre budgétaire de 1882.33 €, il concerne la part des accompagnateurs des voyages à Caen et en Vendée. Il entraînera un prélèvement sur les fonds de réserves.

Le service des bourses nationales :

Le montant total des bourses nationales versé aux familles est intégralement financé par une subvention versée par l'état. Il n'y a donc aucune dépense proprement dite sur le budget du collège.

Le service « vie de l'élève »

Ce service inclut la compensation versée par le département pour les élèves demi-pensionnaire boursiers, la subvention versée pour le Fonds social, ainsi que les remises de principe pour les fratries.

Objet de la délibération n° 25 : Vote le Budget 2024

Votant : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

• DBM n°1

Monsieur le Gestionnaire présente la DBM n°1 pour vote.

Cette DBM comprend :

- un prélèvement sur les fonds de réserve pour la somme de 2000 € répartis de la façon suivante :

Achat de vaisselle : 600 €

Réparation de matériel de cuisine : 1 350 €

- L'intégration d'une dotation complémentaire du conseil départemental pour la viabilisation pour la somme de 13 000 €.

Objet de la délibération n° 17 : vote la DBM n° 1

Votant : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

3- Contrat et Conventions

• Contrat d'entretien avec la société SOA

Le Gestionnaire demande aux membres du CA, l'autorisation pour le chef d'établissement de signer le contrat avec la société SOA pour l'entretien du Bac à graisse. Le montant forfaitaire de ce contrat s'élève à 198 € (+58 € du m3 supplémentaire).

Objet de la délibération n°18 : vote la DBM n° 1

Votant : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

- **Convention avec l'association Jazz et compagnie**

- Le Principal demande l'autorisation de signer la convention avec l'association Jazz et Compagnie.

Cette association intervient dans le cadre d'un projet EPS/Arts Plastiques/Danse pour 2 classes de 6ème à raison de 4 heures par classe. Cette activité est encadrée par le professeur d'EPS. L'association n'étant pas associée au pass-culture, elle a accepté de nous offrir 2 séances. Le coût établissement sera de 240 €.

Objet de la délibération n° 23 : vote l'autorisation de signer la convention avec l'association Jazz et compagnie

Votant : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

- **Convention « théâtre de Chaoué**

La présente convention concerne la classe de 3^{ème} de Mme Ledoux-Loriot de 29 élèves.

Cette convention engage la professeure à accompagner sa classe sur les 3 spectacles prévus, les 14/12/2023, 05/03/2024, 16/05/2024.

Le coût total s'élève à 174 €, pris sur le pass-culture.

Objet de la délibération n° 22 : vote l'autorisation de signer la convention avec le théâtre de Chaoué.

Votant : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

- **Programmation des sorties fin 2023 et début 2024**

Le tableau présente les différents voyages et sorties prévus.

Les financements tiennent compte des activités prises sur le pass-culture mais également pour les voyages des dons faits par la FCPE et le FSE, et des frais pris en charge par le collège, comme nous l'avons vu précédemment lors de l'examen du budget.

Objet de la délibération n° 19 : vote le tableau de programmation des sorties et voyages.

Votant : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Questions diverses

- **Dernières informations sur la refonte de la sectorisation**

Problème de la sectorisation telle que prévue par le conseil départemental 72.

1- Les chiffres se précisent et semblent avoir été sous-estimés

Le principal présente :

Les chiffres d'entrants potentiels en 6è pour 2024-25 :

- De Philippeaux : 60
- De P. Eluard- Sablonnière : 51 potentiels (probablement 35)
- De Jean Macé : 10 à 15 ? selon dérogations
- Autres écoles isolées : de 15 à 20 chaque année
- De Jules Ferry: - 4 ou -5 ?

Au total cela pourrait représenter entre 110 et 120 élèves en 6è, ce qui n'est pas souhaitable ni possible.

- 2- Les répercussions sur le collège A. Camus sont inquiétantes
- 3- L'impact sur les écoles et collèges du secteur (REP+) n'a pas été anticipé par le Conseil départemental 72.
- 4- La DSDEN est prévenue et doit revoir cette question avec le CD72

Les représentants des personnels enseignant font le constat que cette sectorisation nous amènerait des élèves issus de REP + sans que nous ayons les moyens nécessaires pour accueillir ces élèves dans de bonnes conditions.

Les représentants des délégués élèves posent la question de la signification de REP. Monsieur le Principal répond à leur question.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent sur la date de l'adoption de cette nouvelle carte scolaire. Monsieur le Principal répond qu'il n'a pas de date précise.

Les représentants des parents élus demandent s'il est possible de faire quelque chose pour éviter cette nouvelle sectorisation, inquiets, comme chaque membre présent, des répercussions que cela provoqueraient.

Ils proposent de faire un courrier au conseil départemental 72.

Information sur les Travaux prévus en 2024

- ✓ Rénovation et transfert de la plonge
- ✓ Transfert de la salle des commensaux
- ✓ Vestiaires agents et salle des professeurs

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance s'achève à 19h34.

Le président de séance,

Le secrétaire de séance,

L. Belland

T. Guyon



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Guyon".